

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIEGE • Juin 2025 - N° 76



*Plus de 500 personnes
à notre
Assemblée Générale*



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@orange.fr
www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege

Sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FEDERATION

• Assemblée Générale du 26 avril 2025 PAGES 2 à 9

TECHNIQUE

• Tableau de chasse sanglier 24/25 PAGES 10 & 11

INTERVIEW

• Jean-Michel ECHENNE, Président de l'ACCA de Justiniac PAGE 12

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

INFORMATIONS PAGES 14 à 16

BREVES PAGES 16 & 17

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié, Labarre,
09000 FOIX - Tél. 05 61 65 04 02

Directeur de la publication : Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ

Comité de rédaction : Hélène BOMPART, Xavier LÉAL, Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,
Evelyn MARTY, Léa LONDEIX, Mathis DAUGES

Credit photographique :
Fédération des Chasseurs et FNC

Conception et Impression : IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution ISSN : 1621-4641

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Les dates du prochain examen unique sont les suivantes :
du 29 septembre au 2 octobre et du 1er au 4 décembre 2025

Ces dates sont communiquées à titre indicatif sachant que les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et affectés à une session après validation par l'OFB

Préinscription obligatoire sur le lien suivant :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege/permis-de-chasser/preinscription-permis-09.php>

FORMATION DECENTNALE

A LA SECURITE

L'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 impose aux chasseurs une remise à niveau sur la sécurité tous les dix ans. Ainsi tous les chasseurs devront être formés avant octobre 2030. La participation à cette formation figurera sur le titre annuel de validation du permis de chasser.

La Fédération se tient à votre disposition pour l'organisation de formations décennales à la sécurité, soit au siège de la Fédération, soit au sein même de vos équipes.

N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Laurent Chayron, le formateur au 06 87 76 16 25.

Il est désormais possible de suivre la formation en ligne depuis notre site internet.

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle a commencé le 3 juin 2025 dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition le 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture : FDC 09



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Etre militant ou disparaître A vous de voir !!!

Notre Assemblée Générale sonne la fin de l'année cynégétique, un moment très particulier qui peut paraître anodin mais qui marque votre attachement et votre soutien à votre Fédération. Je m'étonne seulement de l'absence de nombreux Présidents ; il est important que chaque ACCA soit représentée ce jour-là. De nombreuses informations, des changements dans notre fonctionnement sont votés en Assemblée Générale. Elles vous sont nécessaires pour la préparation de vos réunions. L'ensemble des élus étaient tous présents à la tribune et pas seulement la veille des élections. L'administration participait également, toujours très attentive au bon déroulement de nos travaux.

Votre Fédération doit être et rester un élément incontournable de la vie de notre département, elle doit être forte, représentative, écoutée et respectée.

Sans vous bien sûr, rien n'est possible.

Bien sûr vos demandes de plan de chasse ont été transmises à la Fédération, le retour des carnets bécasse, galliformes de montagne et isard est une obligation.

La modernisation de la chasse est en route, les années à venir verront la fin des bracelets de marquage ; chassadapt ou geochasse + photo des animaux prélevés feront bientôt office de déclaration.

De même, la déclaration hebdomadaire des sangliers prélevés se fera de manière simplifiée avec un QR code présent sur votre carnet de battue. Il suffira de cliquer dessus avec votre portable pour renseigner la Fédération qui doit transmettre impérativement ces informations à la DDT. Une contrainte supplémentaire, c'est vrai mais qui s'avèrera beaucoup plus simple pour votre organisation interne. La dématérialisation s'impose aussi à l'activité cynégétique et nous devons bien sûr nous y adapter, les habitudes étant de manière générale mauvaises conseillères.

Il est également obligatoire, notamment lorsque vous commercialisez du gibier, de déclarer vos chambres froides, à l'aide de l'imprimé qui vous a été envoyé. Les règles se sont un peu assouplies et permettent aujourd'hui de vendre de la venaison sans passer par l'abattoir dans un rayon de 80 km (analyse trichine obligatoire pour le sanglier). La transformation de la venaison reste cependant réglementée.

Dans la perspective du renouvellement des espèces classées nuisibles (Renard, Fouine, Martre, Corneille, Pie bavarde Pigeon ramier), il est primordial de recenser les dégâts causés aux volailles, agneaux etc.., à l'aide de l'imprimé de l'AJAPAA que nous vous avons adressé. En effet, le Ministère exige un préjudice de 10 000 € par an et par espèce pour classer ces espèces.

L'heure des comptages arrive, ils sont essentiels plus que jamais à l'établissement de nos plans de chasse. Ils doivent être rigoureux et documentés. Ils démontrent aussi notre engagement dans la préservation de ces espèces emblématiques de nos belles vallées.

L'ensemble de ces éléments nous permet d'affronter de futurs contenus.

Je remercie par avance tous les bénévoles qui se mobilisent aux côtés des techniciens de la Fédération.

Le Président, Jean-Luc FERNANDEZ

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 avril 2025 à le Mas d'Azil

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.



L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC de l'Ariège

Le Président remercie les chasseurs de l'ACCA de Le Mas d'Azil pour leur implication. Il remercie de leur présence à la tribune Madame Catherine LUPION (Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Gérons) représentant Monsieur Simon Bertoux (Préfet de l'Ariège), Monsieur MICHAU (Sénateur de l'Ariège), Madame Martine FROGER (Députée de l'Ariège), Monsieur Laurent PANIFOUS (Député de l'Ariège), Madame Christine TEQUI (Présidente du Conseil Départemental), Monsieur Kamel CHIBLI (Vice-Président du Conseil Régional et Président du PNR des Pyrénées ariégeoises, Madame Clémence BIARD représentant Monsieur Philippe LACUBE (Président de la Chambre d'Agriculture), Monsieur Alain BENAZET (Président de la FACCC), Monsieur Raymond BERDOU (Conseiller Départemental et Maire de Le Mas d'Azil) Monsieur Jean-Claude EMLINGER (Président du Conseil Départemental de la Randonnée Pédestre), Monsieur Nicolas DEJEAN (Commissaire aux Comptes), Madame Elisabeth CAMPMAJO (Expert-Comptable), Monsieur Jean-Luc DENAT (Trésorier), Monsieur Roland GAYCHET (Président de l'ACCA de Le Mas d'Azil et l'ensemble des participants. Il cède la parole à Monsieur Raymond BER-

DOU, Conseiller départemental et Maire de Le Mas d'Azil qui dit le plaisir qu'il a d'accueillir l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège dans une salle récemment rénovée. Il rend hommage à Monsieur Alain GAYCHET à l'origine du GIC de l'Arize.

Le discours de Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la FNC est projeté en ouverture de l'Assemblée Générale.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 27 avril 2024 est approuvé à l'unanimité..

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2024 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels. Le résultat net comptable est un bénéfice d'un montant de : + 297 956,24 €

AFFECTATION DES RESULTATS ET DES RESERVES

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président, propose l'affectation des résultats : Excédent 2023/2024 : imputation en réserve statutaire pour : + 297 956,24 € En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve pour investissement est ramenée au montant de la valeur nette comptable des immobilisations, soit

207 224 €. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est réaffectée en réserve statutaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Nicolas DEJEAN, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2024.

RAPPORT GENERAL DE L'EXPERT-COMPTABLE

Madame Elisabeth CAMPMAJO, Expert-Comptable, présente le rapport général de l'exercice clos au 30 juin 2024.

RESOLUTIONS

- **Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.**
- **L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier fait lecture du budget prévisionnel 2025/2026 qui s'élève en charges comme en produits à la somme de 1 488 793 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2025/2026

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2025/2026 :

- timbre fédéral : 92 €
- timbre temporaire (9 jours) : 46 €
- timbre temporaire (3 jours) : 23 €
- Frais de dossier pour les validations du permis de chasser (hors validations nationales) : 3 €
- timbre grand gibier : 35 €. Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard.
- dispositif de marquage grand gibier :
- Pour les cerfs, biches et indéterminés : 70 €
- Pour les chevreuils : 22 €
- Pour les mouflons : 35 €
- Pour les daims : 50 €
- Pour les isards : 20 €

Offre « promo Chasse » 2025/2026

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs (permis grand gibier valable sur tout le territoire national pour 68 € environ), le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- ✓ remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2ème année consécutive pour le département de l'Ariège (**63,50 €** pour les chasseurs de grand gibier et **46 €** pour les autres)
- offre non valable pour les validations temporaires
- la 2ème année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs

Adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA, AICA et privés)

- cotisation de base : 150 €

Barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat) : Annulé

Participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination : Annulé

Remplacé par la contribution territoriale pour l'ensemble des territoires adhérents :

- Part fixe : 90 €

- Part variable : surface du territoire X 0,05 €

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par L'Assemblée Générale.

L'AG prend acte des dispositions adoptées le 19 mars 2025 lors du congrès de la FNC : Ainsi pour la saison 2025/2026 :

- ✓ Cotisation fédérale « permis national » : 104,95 €

l'échelle de vos territoires. C'est pourtant le cruel constat de ceux qui, chaque jour, défendent et portent les valeurs de notre passion et à travers elle, la défense de nos traditions et de nos modes de vie.

La stratégie de nos opposants est claire : se servir de tous les outils qu'ils ont à leur disposition pour nous combattre et chercher à détruire totalement ce qui nous anime, pour ne pas dire, ce que nous sommes. Ils savent détourner l'objet initial des tribunaux



Pour la saison 2025/2026, l'AG de la FNC du 19 mars 2025 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €.

COMpte RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ

«Madame la Sous-Prefète, Monsieur le Sénateur, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Madame la Conseillère Régionale, Mesdames et Monsieur les Conseillers Départementaux, Monsieur le Maire du Mas d'Azil, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les Presidents, chers ami(e)s.

« Je remercie Monsieur Raymond Berdou, Maire du Mas d'Azil, de nous accueillir aujourd'hui pour notre assemblée générale annuelle. Je souhaite également la bienvenue à toutes et à tous et vous remercie de votre présence toujours si nombreuse et remercie les membres de l'ACCA du Mas d'Azil représentés par leur Président Monsieur Roland Gaychet pour leur aide dans l'organisation de cette journée.

Cette année encore, je suis contraint de vous décrire à travers ce discours les difficultés qui sont celles de la chasse française, tant à l'échelle nationale, départementale, qu'à

administratifs et judiciaires devant lesquels ils attaquent chaque année nos modes de chasse, notamment la chasse en montagne dans notre département.

Bien que nous soyons de longue date rompus à l'exercice et que nous nous défendons efficacement sur la base de nos connaissances, de nos compétences et de notre expertise, ces rendez-vous annuels devant les tribunaux nous prennent du temps et nous coûtent de l'argent, beaucoup d'argent. Nos opposants sont organisés en réseau à l'échelle nationale. Ils se partagent le travail à plusieurs dizaines d'associations. Mais nous ne sommes pas dupes ! Derrière ces belles façades visant à convertir de nouveaux adeptes et capter des subventions publiques se cache une organisation alimentée par une malhonnêteté intellectuelle sans borne quand il s'agit d'attaquer devant les tribunaux l'Etat, les collectivités, les agriculteurs, les forestiers, les pêcheurs et bien sûr, les chasseurs.

Au niveau national, la chasse Française s'organise pour contrer ces idéologues qui ne représentent qu'eux-mêmes mais qui trouvent malheureusement quelques soutiens politiques et médiatiques donnant l'impression qu'ils seraient majoritaires dans notre société. Alors soyez certains que votre Fédération de l'Ariège conservera toujours son âme combative pour défendre notre pa-

FÉDÉRATION

sion et notre ruralité toujours plus méprisée. C'est pourquoi je souhaite dès maintenant vous dire l'importance de nous fédérer et de nous renforcer que ce soit à l'échelle de nos ACCA ou territoires, mais également entre départements avec comme fer de lance, notre Fédération Nationale toujours animée par son Président Willy Schraen qui est pour moi le meilleur Président de l'histoire de la FNC. J'ai une entière confiance en lui et en cette FNC combative et consciente de toutes nos contraintes actuelles. Aussi, je me félicite des résultats du vote de confiance qu'il a obtenu lors de la dernière assemblée générale de la FNC à Avignon les 19 et 20 mars 2025. Plébiscité par 97% des Présidents de Fédération, il peut être rassuré quant à la confiance que nous lui portons. Je tiens donc à lui adresser une fois encore mes félicitations et porte un regard confiant sur l'avenir de la chasse française.

La FNC a énormément soutenu et soutient la chasse ariégeoise dans tous les contentieux que nous avons à traiter.

Ainsi, vous vous en souvenez, la manifestation de La Bastide de Sérou avait entraîné une plainte d'associations anti-chasse de tous bords venus organiser un colloque « anti-nous ». Cette affaire a été jugée une première fois par le Tribunal de Foix avec un jugement particulièrement sévère à notre encontre. La Cour d'appel de Toulouse a par la suite censuré en quasi-totalité le verdict du Tribunal de Foix en déboutant les associations anti-chasse, notamment sur leurs très juteuses demandes de parties civiles. Seule une amende symbolique nous a été infligée pour déclaration tardive de la manifestation.

Bien évidemment, les associations environnementalistes et le ministère public ont formé un pourvoi en cassation dont le verdict a confirmé en tous points le jugement favorable du tribunal de Toulouse. Ainsi, la justice a enfin été rendue et le droit pour nous de manifester, pour la défense de la ruralité en général et de la chasse en particulier, reconnu face à des associations intégristes dont on connaît par ailleurs de quels coupables excès elles sont capables en matière de manifestation. Cet épisode judiciaire n'est qu'un petit exemple de la stratégie globale de ces associations. La FNC était encore à nos côtés.

Plus récemment, s'est tenu le procès des 16 chasseurs ayant participé à la battue durant laquelle une ourse a attaqué notre ami Mr André Rives le 20 novembre 2021 à Seix. Deux jours durant, les 18 et 19 Mars 2025, notre avocat national Maître Charles Lagier et sa consœur ont défendu avec force la légitimité des chasseurs à chasser là où ils se trouvaient ce jour-là. Dans ces moments difficiles à venir, la Fédération de l'Ariège

sera, comme au premier jour, à vos côtés. J'attends avec grande impatience le verdict de cette affaire.

PETIT GIBIER PLAINE

Dans le département, je vais maintenant faire un retour sur la saison de chasse passée en commençant par la plaine et les espèces de petit gibier. C'est notamment à travers cette thématique que je tiens à mettre en avant les actions de la Fédération pour favoriser à vos côtés le maintien de la chasse de ces espèces.

Bien sûr, nous ne pourrons compenser la perte quasi-totale de la chasse du lapin de garenne après l'effondrement des populations à cause des quelques maladies dont souffre cette espèce. Nous observons régulièrement dans le département le développement de quelques noyaux de populations avec une mortalité systématique lorsque les effectifs sont de nouveau satisfaisants. Ce fut de nouveau le cas dans le secteur de Pamiers / Varilhes notamment. Après analyse réalisée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental partenaire de la Fédération, il s'agit de quelques foyers de virus hémorragique déjà présent en Ariège. Totalement inoffensif pour l'Homme, ce virus est responsable de mortalités saisonnières chez le Lapin. La Fédération continue de surveiller cette situation.

D'autres espèces se portent bien mieux et permettent encore quelques belles parties de chasse. C'est notamment le cas du Lièvre dont les comptages annuels réalisés par la Fédération, chasseurs bénévoles et louvetiers continuent de montrer que les populations sont en bon état, tant en zone de plaine que de montagne. La Fédération continue également son effort de suivi des épizooties sur cette espèce en analysant des individus retrouvés morts sur le terrain sans résultats alarmants.

Nous constatons également une amélioration de l'état des populations de petit gibier à plume depuis plusieurs années puisque les individus issus de lâchers passent plus facilement la période hivernale pour se reproduire au printemps. Je tiens comme chaque année à remercier la Chambre d'Agriculture de l'Ariège ainsi que les nombreux agriculteurs partenaires de la Fédération pour leur implication dans le programme d'implantations de semences d'interculture favorables à la Caille des blés mais pas seulement, puisque de très nombreuses espèces y trouvent gîte et couvert. Plusieurs centaines d'hectares sont ainsi cultivés chaque année et améliorent la capacité d'accueil de la zone de plaine. D'autres aménagements portent également leurs fruits avec l'implantation de haies en milieux agricoles. Cette année, la Chambre

d'Agriculture de l'Ariège et votre Fédération ont pris la décision de faire confiance à l'association Haies Ariégeoises pour l'implantation de haies au service des agriculteurs, aux porteurs de projets privés ainsi qu'aux collectivités publiques. Cette décision vise à faire émerger un interlocuteur unique à l'échelle départementale pour l'implantation de haies et améliorer la visibilité et donc l'efficience de nos actions.

Enfin, les travaux de réouvertures de milieux réalisés par le personnel de la Fédération avec nos équipements permettent, au-delà de l'amélioration des conditions de sécurité lors du tir, de favoriser toutes les espèces de petit gibier ainsi que toute la biodiversité ordinaire de plaine et de montagne. Nous avons cette année encore travaillé sur une quarantaine de communes et notre engagement sera identique l'année prochaine.

PETIT GIBIER MONTAGNE

En ce qui concerne le petit gibier à plume de montagne, je vous rappelle que le moratoire sur la chasse du Grand tétras est toujours d'actualité. Depuis son instauration, la Fédération de l'Ariège a pris le parti de laisser la charge du suivi de cette espèce à ceux qui ont œuvré pour la fermeture de sa chasse. Sans surprise, nous constatons depuis maintenant trois ans un déficit de données produites dans les bilans de l'Observatoire des Galliformes de Montagne... En effet, une très grande majorité des observations de terrain étaient produites par nos techniciens et les chasseurs Ariégeois bénévoles mais certains préfèrent bien sûr la fermeture de la chasse à la connaissance de la vérité sur l'état de conservation de l'espèce.

Néanmoins, les chasses d'autres espèces de galliformes de montagne telles que la Perdrix grise de montagne et le Lagopède alpin restent toujours possibles. Elles méritent donc un investissement total de la Fédération de l'Ariège. C'est pourquoi nous avons réalisé comme chaque année de nombreux comptages au chien sur ces deux espèces pour obtenir les indices de la reproduction sur lesquels Monsieur le Préfet s'appuie chaque année pour ouvrir ces chasses et définir les quotas de prélèvements.

Nouveauté cette année, nos ennemis de tous bords et farouches opposants à ces chasses, profondément choqués par la série de décisions favorables du tribunal administratif de Toulouse depuis 2022, ont décidé de s'attaquer directement aux professionnels de la Fédération de l'Ariège et chasseurs bénévoles en contestant tout simplement la véracité de nos données. C'est donc sur la base d'un argumentaire à charge

que l'Observatoire des Galliformes de Montagne a décidé, au mois de mars 2024, de ne plus prendre en compte les données de la Fédération de l'Ariège dans le bilan annuel de suivi qui sert habituellement de base de discussion avec Monsieur le Préfet. Dès le mois de Juillet 2024, ici encore soutenus par la FNC, nous avons contre l'ensemble des arguments fallacieux utilisés par cet observatoire en démontrant notamment la qualité de nos suivis qui respectent scrupuleusement les protocoles imposés ce qui confirme la valeur de nos observations de terrain.

En l'absence de réaction de l'OGM, j'ai donc décidé d'assigner en justice cet observatoire, sous les conseils de Maître Bonzy, pour le préjudice moral occasionné par ces accusations.

En attendant le verdict, nous avons tout simplement pris l'initiative de produire notre propre document de synthèse et d'analyse de nos données de comptage au chien, afin d'apporter à Monsieur le Préfet, tous les éléments dont il a besoin pour juger de l'opportunité d'ouvrir la chasse de ces espèces. J'en profite ici pour remercier Monsieur le Préfet de l'Ariège qui a, dans ce contexte houleux, décidé de faire confiance au professionnalisme de la Fédération et d'ouvrir la chasse de ces deux espèces.

Bien évidemment, l'arrêté préfectoral qui fixait les quotas de prélèvements de galliformes de montagne a été immédiatement attaqué par le CEA et l'association One Voice. Encore une fois, le travail a payé pour la Perdrix grise de montagne puisque sa chasse a pu être défendue, preuve encore une fois du sérieux et de la robustesse des analyses proposées à Monsieur le Préfet et produites devant le juge.

Néanmoins, en ce qui concerne le Lagopède alpin, le constat est bien différent, puisque pour la première fois cette année, le comité écologique ariégeois a détourné une procédure en référé liberté pour attaquer la chasse de cette espèce. Cette procédure oblige le juge administratif à se prononcer dans les 48 heures suivant l'assignation, ce qui ne laisse que peu de temps aux services de l'Etat et à la Fédération pour se défendre. Cette procédure a pour objectif de juger l'impact de la chasse du Lagopède alpin sur le droit du citoyen français de vivre dans un environnement sain et préservé... Et à la surprise générale, le premier jugement de Toulouse a confirmé cette interprétation lourde de conséquence en fermant immédiatement la chasse de cette espèce.

Ici encore, grâce au soutien inconditionnel de la Fédération nationale des chasseurs sur ce dossier, nous avons immédiatement fait appel de cette décision devant le conseil d'Etat, qui a de nouveau, et à notre grand regret, confirmé la décision de fermeture de la

chasse du Lagopède alpin en tant qu'elle porterait atteinte au droit du citoyen de vivre dans un environnement sain et préservé. Cette jurisprudence défavorable à cette chasse est un danger pour toutes nos pratiques dans l'avenir et il convient donc de se préparer très sérieusement à se défendre contre cette procédure. Pour ce faire, nous comptons particulièrement sur la FNC et son avocat Maître Bonzy avec qui nous travaillons efficacement. En l'état actuel des choses, ce sont donc toutes les chasses qui sont à terme menacées par cette procédure en référé liberté.

En attendant de nouveaux rendez-vous judiciaires qui ne manqueront pas d'arriver, nous continuerons notre travail avec sérieux et passion.

Que chacun soit conscient que je défendrai farouchement chaque mode de chasse, chaque gibier, notamment lorsque la légitimité de notre Fédération dans la gestion de ces espèces sera mise en cause.

GRAND GIBIER MONTAGNE / ISARD

Vous savez l'attachement des chasseurs Ariégeois pour la chasse de l'Isard. Cet attachement se retrouve dans l'attention que porte votre Fédération dans la défense de cette chasse ainsi que dans le suivi sanitaire et la gestion de cette espèce.

C'est pour cette raison que l'ensemble des rates qui sont retournées à la Fédération sont analysées pour la recherche de pestivirose, principale maladie qui affecte l'Isard dans nos Pyrénées ariégeoises. En 2024, bien que la pestivirose soit toujours détectée sur quelques prélèvements, les résultats sont très satisfaisants et permettent de conclure que la situation sanitaire de la population d'Isard en Ariège est tout à fait convenable avec seulement 4 prélèvements positifs sur les 424 rates analysées. Bien que le nombre de rates analysées augmente chaque année, il reste encore beaucoup d'animaux prélevés pour lesquels nous n'avons aucun retour. Nous comptons sur vous pour améliorer cette situation.

En ce qui concerne les comptages flash réalisés en 2024, il est important de souligner que les mauvaises conditions météorologiques sont venues grandement perturber la programmation de ces suivis. Le nombre total d'Isards observés est donc à interpréter avec prudence et ne peut tout simplement pas être comparé avec les résultats de l'an passé. De plus, il faut souligner que ce nombre ne représente qu'un minimum d'individus observés, la population ne pouvant pas être observée dans sa totalité en une matinée. Néanmoins ces résultats précieux sont indispensables pour le suivi des populations en zone ouverte dans lesquelles l'observation directe est possible. Ils nous per-

mettent également d'obtenir d'autres paramètres tels que l'état sanitaire de la population ou comme cette année, l'observation de nombreux groupes d'éterlous et d'éterles sur la plupart des secteurs. Un point positif qui témoigne d'un très bon taux de survie de ces classes d'âges l'an passé. Je tiens donc à remercier tous ceux qui s'investissent dans la production de ces données dont l'importance pour la défense de la chasse n'est plus à prouver.

Nous vous avions également demandé de nous faire remonter vos observations d'Isards lors de la chasse en battue par le biais de vos carnets et je tiens à remercier ceux qui ont transmis leurs observations. Ces chiffres confirment bien que l'espèce évolue à altitude intermédiaire, en zone forestière, et qu'il convient de développer un protocole pour suivre ces populations. C'est chose faite grâce au soutien de la FNC qui a financé une étude sur 18 mois qui nous permettra d'estimer des densités d'individus dans ces habitats à l'aide d'appareils photographiques et d'un traitement des images par l'intelligence artificielle. Cette méthode très prometteuse viendra en complément des comptages flash.

Enfin, cela fait maintenant plusieurs années que l'idée que cette espèce pourrait petit à petit être chassée autrement fait son chemin. Néanmoins rien ne se fera sans vous. C'est pourquoi, pour la prochaine saison cynégétique, la traditionnelle période de chasse de l'Isard en plan de chasse indifférencié, possible pendant 10 jours sur une période de trois semaines pourra évoluer. Sur la base du volontariat et à titre expérimental, vos territoires pourront prendre la décision en assemblée générale d'évoluer vers une autre possibilité de chasser cette espèce.

Conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse en Ariège, chaque territoire bénéficiaire d'un plan de chasse Isard pourra toujours chasser comme nous le faisons depuis plusieurs décennies ou prendre la décision de passer sur un plan de chasse différencié, composé à 70% d'adultes (Isard dont les cornes sont plus hautes que les oreilles dressées) et 30 % de jeunes (Isard dont les cornes sont à la hauteur des oreilles dressées ou en-dessous). Dans ce cas, la période de chasse, dont l'ouverture sera commune quel que soit le plan de chasse choisi par le territoire, s'étalera sur 5 semaines avec 16 jours de chasse au total (mercredi, samedi, dimanche et jours fériés).

L'animal prélevé dans ce cadre devra obligatoirement être présenté au responsable du territoire bénéficiaire ou pris en photo pour permettre le contrôle du prélèvement. Pour un meilleur suivi des prélèvements, et ce pour tous les territoires de chasse, sur la

FÉDÉRATION

même base que pour les carnets galliformes, les cartes de prélèvements Isard délivrées au détenteur du droit de chasse devront être obligatoirement retournées à la Fédération. Le tir des femelles suivées restera également interdit pour tous les territoires de l'Ariège.

Ces nouvelles mesures permettront d'évaluer si ce plan de chasse différencié est opportun et fonctionnel sur les territoires qui auront choisi de l'adopter et si un effet de l'application de ce nouveau plan de chasse est visible lors des comptages sur la population d'Isards.

BOUQUETIN

Pour rester en montagne je tiens à aborder le sujet du Bouquetin sur lequel le partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Ariège est toujours aussi efficace. Je remercie chaleureusement son Président Kamel Chibli pour le travail réalisé en collaboration avec la Fédération. Il est à noter quand même que la Fédération fait partie du comité de rédaction du nouveau Plan National d'Action piloté par la DREAL Occitanie. Ce document a pour objet de fixer les futurs objectifs de gestion de cette espèce et toutes les actions qui seront menées en sa faveur. Bien sûr la gestion de cette espèce dans les Pyrénées ariégeoises notamment peut être citée en exemple puisque les suivis démontrent que les populations se portent bien. D'ailleurs, sa gestion conservatoire et sanitaire nous imposera sûrement une réflexion quant à sa régulation afin de ne pas tomber dans une crise sanitaire similaire à celle du Bargis, dans les Alpes. Nous n'en sommes bien sûr pas encore à ce stade dans les Pyrénées ariégeoises mais il convient d'anticiper en laissant la non gestion dogmatique des espèces protégées au vestiaire.

Ce nouveau programme prévoira également une phase d'animation et de communication autour de cette espèce dans laquelle la Fédération souhaite s'investir très largement notamment depuis le renfort de l'équipe avec une personne dédiée aux animations scolaires et grand public.

MOUFLON

Un autre bel exemple de gestion d'espèce gibier en Ariège est celui du Mouflon avec des effectifs croissants depuis sa réintroduction, des plans de chasse adaptés et la gestion des individus atypiques mise en place depuis deux ans.

Vous savez tous que les éleveurs, à qui je souhaite apporter aujourd'hui mon soutien, ont traversé une période difficile lors de l'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine. Malheureusement, cette maladie est transmissible à certaines espèces d'ongulés sauvages. Nous avons donc décidé de mener un comptage dit « sanitaire » pour évaluer

l'éventuel impact de la maladie sur le cheptel de Mouflon du massif de Tabe. Si le nombre d'individus observés au début du mois de mars ne doit pas nous alarmer pour le moment, un déficit de mâles dans la population a bel et bien été observé.

C'est pourquoi, avant même le comptage du mois de mai après naissances qui viendra compléter ces premiers éléments, la Fédération a demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir fermer le tir des mouflons mâles dans son prochain arrêté préfectoral. Ce sera chose faite sauf pour les individus atypiques qui pourront toujours être prélevés avec un contrôle systématique du prélèvement par le responsable du territoire (présentation ou photographies descriptives).

DAIM

En ce qui concerne le Daim nous constatons toujours la présence de petits noyaux de population notamment à proximité d'anciens parcs privés d'où ils s'étaient évadés. Le tir à l'approche qui permet aussi la régulation de cette espèce dont nous ne souhaitons pas la présence, est possible depuis l'an dernier à partir du 1er juin.

Nous encourageons donc les territoires sur lesquels cette espèce est présente à demander des plans de chasse suffisants. Depuis peu également, c'est le cas de certains territoires de montagne proches de la frontière régulièrement franchis par des Daims présents en nombre sur le versant espagnol.

CHEVREUIL

Pour le Chevreuil la situation à l'échelle globale dans le département est toujours stable. On observe tout de même des diminutions de populations dans certaines zones du département. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène saisonnier classique, celui-ci s'est à priori manifesté de manière plus prononcée cette dernière saison avec des constatations similaires à l'échelle nationale. Il convient donc d'être particulièrement vigilant cette année et de signaler à la Fédération tous les cas de mortalité inexplicables et effectuer des analyses avec le LVD 09 à la recherche d'une éventuelle cause infectieuse.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, l'ouverture de l'espèce à l'approche à partir du 1er juin est maintenue d'autant que les prélèvements de renards réalisés dans ce cadre améliorent sensiblement la situation du petit gibier grâce à cette régulation

CERF

Pour ce qui concerne maintenant le cerf, sur certains secteurs, cette espèce est en densité trop importante. Comme évoqué avec certains d'entre vous lors des réunions de secteur, le prélèvement de femelles devient une priorité pour contenir l'augmentation

des populations.

En effet, la responsabilité de l'espèce sur les dégâts aux cultures augmente d'une année sur l'autre, certaines plantations forestières peuvent être localement détruites et la régénération forestière compromise.

Il convient donc dans ces secteurs de continuer à gérer l'espèce par l'augmentation des plans de chasse lorsque cela s'avère opportun de demander plus de biches et de mieux utiliser les bracelets indéterminés en favorisant chaque fois que possible le tir des femelles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je tiens ici à souligner que cette espèce de gibier, loin d'être un fardeau, représente en effet une formidable opportunité autant pour la chasse en battue que pour le développement d'autres modes de chasse tels qu'affût ou approche. Ce gibier est en effet attractif pour de nombreux chasseurs et peut participer efficacement au financement de la vie associative de vos ACCA et sociétés de chasse.

À ce sujet, sachez qu'à l'instar du Daim et du Chevreuil dont la chasse anticipée à partir du 1er juin est possible depuis maintenant deux saisons, la FNC a fait valider lors de la dernière CNCFS la possibilité de chasser le Cerf à partir de cette même date. Cette proposition avait été faite à la FNC par l'association des chasseurs de montagne lorsque j'en étais le Président. De nombreuses Fédérations se sont félicitées de cette nouvelle opportunité et bien évidemment la Fédération de l'Ariège en fait partie. Néanmoins, seules les biches non suivées et les jeunes cerfs daguets pourront être prélevés à l'affût et à l'approche entre le 1er juin et l'ouverture générale.

SANGLIER

Le nombre de sangliers prélevés cette année est globalement en augmentation en comparaison avec l'année précédente bien que de manière anecdotique, certains territoires aient vu leurs tableaux stabilisés ou légèrement réduits, nous le verrons tout à l'heure. Comme ce fut le cas ces dernières années, le début de saison de chasse en battue n'a pas été favorable à la chasse du sanglier avec une grande majorité des prélèvements effectués en deuxième partie de saison, météo oblige !

Sur le plan sanitaire, nous continuons d'analyser les langues de sangliers en collaboration avec le LVD 09 pour rechercher systématiquement les larves de trichines en zone de montagne. Fin décembre 2024 un sanglier prélevé à Auzat s'est révélé positif. On note que tous les cas détectés au fil du temps se situent en zone de montagne ce qui justifie la pertinence de ce suivi sanitaire sur la seule zone de montagne.

C'est pourquoi, seuls les cas dits obliga-

toires seront analysés pour la zone de plaine telle la cession à des tiers autres que les participants à la battue, les repas de chasse, les repas associatifs, la vente directe sur le marché local, vente à des ateliers de traitement ou négociants) dans l'objectif de limiter les coûts importants de ce suivi sanitaire qu'aucune autre Fédération ne porte à cette échelle.

Sur le plan sanitaire également, un cas de maladie d'Aujeszky, virus mortel pour les chiens que portent les sangliers sans être eux-mêmes affectés par des symptômes visibles, a été officiellement déclaré en fin d'année 2024 sur le territoire de la l'AICA Arnavé / Bompas. Malheureusement 4 chiens ont été victimes de cette maladie dont il n'existe aucun traitement curatif. C'est pourquoi la FNC s'est emparée de cette problématique en lançant des recherches visant à développer un vaccin adapté pour les chiens pour ne plus avoir recours aux vaccins actuels initialement développés pour les porcs. Ces recherches devraient aboutir rapidement à la mise sur le marché d'un vaccin Français, financé par les chasseurs ! Afin de mieux gérer les populations de sangliers, le plan de gestion de l'espèce a permis cette saison de chasser le sanglier en battue dans les réserves de chasse des ACCA. Au-delà des prélèvements directs, cette mesure a également permis de décanter les animaux remisés dans ces territoires qui ont pu être prélevés par ailleurs. C'était l'effet principalement recherché par cette mesure, bien qu'il soit difficilement mesurable.

C'est également le cas lorsque des battues administratives sont mises en œuvre sur certains territoires « difficiles d'accès » pour la chasse en battue. Pour exemple, en zones péri-urbaines telles que les abords de la RN20, on assiste chaque année à une concentration de sangliers et donc, à une augmentation des dégâts et de l'accidentologie. C'est pourquoi la Fédération a demandé à Monsieur le Préfet de l'Ariège d'organiser une battue sur le secteur de la RN 20 entre Foix et Tarascon. Cette opération d'amplieur réalisée le 12 décembre 2024 a mobilisé 194 chasseurs et 5 louvetiers sur un linéaire de 18 km. Elle s'est parfaitement déroulée avec 36 sangliers et 3 grands cervidés prélevés en un temps record ainsi que le décantonnement durable des animaux de ce secteur. Je remercie donc les services de l'Etat et les Louvetiers à qui je renouvelle mon entière confiance.

Enfin, dans le cadre du plan national de maîtrise du Sanglier, il est exigé que les prélèvements de sangliers soient déclarés systématiquement à la Fédération toutes les semaines à partir de la prochaine ouverture. Vous trouverez sur vos carnets de battue des instructions vous permettant de fa-

ciliter ces déclarations ainsi que le traitement de ces informations par la Fédération qui a pour obligation de transmettre le bilan hebdomadaire, chaque semaine également, aux services de la DDT.

DEGATS

De manière générale, toutes les espèces d'ongulés se portent bien dans le département de l'Ariège. Il faut noter qu'elles peuvent occasionner localement des dégâts agricoles dont la Fédération et les chasseurs doivent obligatoirement assurer la gestion ainsi que le financement. Il est donc nécessaire de nuancer le bilan plutôt positif que nous avons dépeint en insistant sur le sujet des dégâts aux cultures, prairies dans le département, sans oublier les dégâts forestiers.

Pour continuer de bénéficier du statut de gestionnaire exemplaire de ces espèces pour lesquelles nous n'observons pas de situation ingérable de surpopulation comme cela peut-être le cas dans d'autres départements, il est important de chasser le plus efficacement possible jusqu'à la fin de la saison.

Cela nous évitera de prêter le flanc aux espoirs de nos adversaires et partisans de l'ensauvagement de nos territoires qui rêvent déjà de nous remplacer par de grands prédateurs artificiellement réintroduits.

Pour l'année 2024-2025, les dégâts semblent maîtrisés pour la deuxième année consécutive.

CONTRIBUTION TERRITORIALE

Fort de ce constat favorable et pour préparer l'avenir, j'ai donc décidé comme validé lors de la dernière assemblée générale de mettre en place une contribution territoriale pour tous les territoires de chasse adhérent à la Fédération avec trois objectifs :

✓ La mise en conformité de la Fédération au regard de l'obligation réglementaire de mettre en place une contribution territoriale dont le montant doit participer au financement des indemnisations de dégâts grand gibier.

✓ La suppression de la prestation de service payée à la Fédération seulement par les ACCA.

✓ La participation de tous les territoires de chasse, au-delà des ACCA, qui étaient les seules à participer au financement de la Fédération par le biais du paiement d'une prestation de service.

La contribution territoriale, plus juste et mieux répartie, sera donc construite sur la base de deux piliers :

Une part fixe : 90 € forfaitaire quelle que soit la surface du territoire de chasse.

Une part variable : 0.05 € soit 5 centimes par hectares.

Les surfaces de chaque territoire ayant été

calculées au plus juste depuis l'actualisation cartographique des territoires de chasse du département de l'Ariège, nous sommes donc en capacité de calculer le montant de cette contribution de manière précise.

Un simple exemple avec l'ACCA d'Aleu, dont je suis le Président, qui ne paiera plus la prestation de service qui s'élevait jusqu'à l'an dernier à 110 € et qui devra s'acquitter dès la saison prochaine de la contribution territoriale qui s'élèvera à 156 €. L'augmentation pour mon ACCA sera donc de 46 € en tout et pour tout.

Pour les locataires de territoires domaniaux, sachez d'ores et déjà que la Fédération n'acceptera aucune augmentation du prix des domaniaux liée à la contribution territoriale. D'ailleurs, je peux vous annoncer que, conscient que chacun doit faire un pas vers l'autre et après différentes rencontres nous avons obtenu l'engagement formel de la part de l'établissement que ce ne serait pas le cas. Sur cette base, les discussions peuvent donc continuer en confiance avec l'ONF.

REMERCIEMENTS

Je tiens maintenant à remercier Monsieur le Préfet de l'Ariège et ses services avec qui nous sommes en contacts permanents pour travailler efficacement, en toute objectivité et en toute confiance sur l'ensemble des thématiques liées, de près ou de loin, à la pratique de la chasse. Nous sommes également en contacts réguliers avec nos parlementaires sur qui nous pouvons compter chaque fois que nous les avons sollicités et nos élus régionaux et départementaux indispensables à nos actions.

Je tiens maintenant à remercier comme chaque année tous ceux qui œuvrent au quotidien à nos côtés et s'impliquent sans compter dans la mise en œuvre de toutes nos actions, la défense de notre chasse et de notre vision d'une ruralité tolérante mais totalement résolue à ne jamais se laisser dicter la manière dont nous devons vivre et penser. J'adresse donc mes remerciements à tous nos partenaires du monde rural : CDJA, Chambre d'Agriculture, Fédération pastorale, Syndicat des forestiers, CRPF, Fédération de pêche... Enfin, je remercie maintenant tous nos Présidents d'ACCA, d'AICA, de sociétés, d'associations, l'association des louvetiers, celle des piégeurs, des gardes particuliers, les chasseurs à l'arc, les Dianes d'Ariège, la section des bécassiers, les conducteurs de chien de sang, l'AFACCC ainsi que tous nos Administrateurs et professionnels de la Fédération ainsi que nos nombreux bénévoles engagés, et ils sont nombreux.

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. » Bertolt

FÉDÉRATION

BRECHT (Dramaturge Bavarois) »
« Autre sujet que je souhaite aborder, la maîtrise du foncier et en conséquence de demain des territoires de chasse. Le Pyrénées en général et l'Ariège en particulier, font l'objet de toutes les convoitises. Depuis toujours et avec plaisir, l'Ariège terre d'accueil a reçu de nouveaux habitants. Chacun avec ses moyens et ses aspirations personnelles a investi des terres ariégeoises. Je m'élève aujourd'hui avec force contre les innombrables acquisitions réalisées par une multitude d'associations venues d'horizons aussi variés que mystérieux aux seules aspirations de la promotion du réensemelage, de la libre évolution forestière et de l'exclusion des hommes et des femmes qui font vivre nos territoires.

Chacun est libre me direz-vous du choix de ses investissements, oui mais avec ses propres deniers et pas ceux des contribuables que nous sommes. Trop d'argent public inonde ces structures. Si vous voulez des exemples et des chiffres, je vais vous en donner. Mais en offrant des sommes honorables pour l'acquisition du moindre mètre de carré d'espace naturel ariégeois à la vente, ils s'assurent de pouvoir ainsi écarter à terme les autres, les éleveurs, les agriculteurs, les forestiers et bien sûr les chasseurs des territoires indispensables à leurs activités respectives.

Alors, Mesdames et Messieurs les financeurs de toute origine, Europe, Etat, Région, Département et autres structures publiques, vous qui voulez tant économiser l'argent public, mettez fin à cette concurrence déloyale, mettez fin à ce scandale sans tarder et nous allons vous observer avec attention, ce sont des dizaines et des dizaines de millions d'euros d'économies à réaliser. Coupez-leur les vivres ! »

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

THEMATIQUES DEVELOPPEES EN 2024/2025

• Une nouvelle méthode complémentaire de suivi des populations d'ongulés mise à profit sur l'isard est commentée par Mathis DAUGES et Evelyn MARTY. Ils précisent qu'il s'agit d'estimer l'abondance des populations à l'aide d'appareils photographiques avec traitement des images par l'intelligence artificielle.

• Léa LONDEIX décrit les actions conduites par la Fédération dans le cadre de l'éducation à l'environnement puis le bilan de l'opération « J'aime La Nature Propre ». Elle conclut en développant les perspectives d'avenir.

• Laurent CHAYRON présente le résultat du

tableau de chasse sanglier pour la saison écoulée et son évolution depuis 2008. Il rappelle la disposition du Plan de Gestion Cy-négétique Sanglier qui permet de chasser cette espèce en battue dans les réserves d'ACCA et d'AICA fusion dans la limite de deux actions de chasse collective par saison cynégétique.

Monsieur Xavier LEAL, Directeur, met l'accent sur la qualité du travail accompli par l'ensemble des salariés de la Fédération qu'il remercie.



INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Alain NAUDY, Vice-Président du Conseil Départemental, se réjouit du travail accompli par le Laboratoire Vétérinaire et de l'investissement de la Fédération dans le domaine sanitaire (trichinellose et pestivirose, autopsies et diagnostics). Il rappelle que le Conseil Départemental a subventionné la Fédération à hauteur de 10 000 € pour le dépistage de la trichine. Une publication sur la pestivirose est en cours et devrait voir le jour.

Monsieur Jean-Claude EMLINGER, Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, évoque la convention de partenariat qui a été signée fin 2023 entre la FDC et le CDRP. Elle a pour objet une cohabitation harmonieuse des pratiquants animés par le même amour de nature et des échanges entre les deux instances. Deux actions ont récemment été conduites conjointement dans le cadre de « J'aime la nature propre » et de la rédaction d'un livret à destination des randonneurs.

Monsieur Alain BENAZET : Président de la FACCC, attire l'attention sur les normes liées au bien-être animal et sur les inquiétudes qu'elles suscitent (chenil, transport des chiens, chasse au chien courant ...). Des démarches sont engagées aux niveaux européen et national pour dénoncer l'inadaptation de ces mesures sur le terrain.

Madame Clémence BIARD (représentant Monsieur Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture), souligne la belle solidarité qui unit le monde agricole et la chasse, comme en témoigne la victoire en cassation dans le cadre du procès de manifestation de La Bastide de Sérou. La chasse garante de la gestion des populations de grands gibiers, est indispensable au monde agricole. Elle insiste aussi sur la nécessité pour les agriculteurs de recenser les dégâts des ESOD. Elle se réjouit du succès de l'action « Oc Coturnix » menée en partenariat en zone de plaine. Comme le Président, elle s'inquiète aussi de la pression exercée par les associations pour acquérir du foncier au détriment des acteurs ruraux.

Monsieur Kamel CHIBLI, Vice-Président du Conseil Régional et Président du PNR, remercie la Fédération pour son implication dans le partenariat lié à la réintroduction du bouquetin. Il rappelle aussi que les chasseurs sont les premiers à entretenir les territoires et à préserver les espèces. Il souhaite que le PNR accompagne la Fédération dans la mise en place d'une filière de valorisation de venaison. Plus largement, il réaffirme son soutien aux projets portés par les ACCA(s) et la Fédération.

.
Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, se félicite de l'énergie de cette Assemblée Générale portée par la passion et le travail engagé par la Fédération tant sur la connaissance des espèces que sur l'amélioration des habitats. Elle insiste sur la nécessité de la communication et notamment via l'éducation à l'environnement. A l'instar de la FNC, il s'agit de reconquérir les médias et les citoyens. Elle portera une attention particulière aux projets d'aménagement du site d'Arabaux et de modernisation du musée de la chasse. Elle évoque aussi le procès « ours » et espère que le bon sens prévaut. La pression foncière exercée par les associations partisanes du réensemelage doit être combattue avec force et elle assure qu'aucune subvention de ce type n'est attribuée.

Madame Martine FROGER, Députée de l'Ariège, salue l'action du Président, du Directeur et des salariés de la Fédération en soulignant le rôle essentiel joué dans la gestion des populations animales, la préservation des habitats et l'aménagement des territoires. Elle met l'accent sur la parfaite maîtrise de la gestion des dégâts de grands gibiers. La valorisation de la filière venaison est un sujet qui lui tient à cœur. Elle est convaincue que la chasse contribue au maintien d'une ruralité vivante et c'est chasse qu'elle défend à l'Assemblée Nationale.

Monsieur Laurent PANIFOUS, Député de l'Ariège, il insiste sur la nécessaire solidarité des acteurs ruraux dont les chasseurs. Il s'agit de défendre une culture et une tradition commune. Il déplore un clivage, voire un affrontement entre monde urbain et monde rural.

Monsieur Jean-Jacques MICHAU, Sénateur de l'Ariège, se félicite que la Fédération ait pu bénéficier du dispositif ZFRR qui permet un allègement des charges sociales pour les territoires ruraux vulnérables. Il revendique que le chasseur est un écologiste ancré dans une ruralité vivante. Enfin, il indique que la sensibilisation des maires,

notamment au travers du manifeste pour la chasse est une action primordiale.

Catherine LUPION, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Girons, (représentant Monsieur Simon BERTOUX, Préfet de l'Ariège) se félicite de la richesse des débats et de la qualité des interventions qui témoignent du sérieux de la Fédération. Forte de ses 5000 pratiquants, la chasse est essentielle au maintien des équilibres entre le gibier, l'agriculture et la forêt. Elle note que le transfert des missions de service public à la Fédération est assuré avec rigueur et professionnalisme. L'Etat reste mobilisé aux côtés de la Fédération sur la question cru-

iale de la sécurité. Elle salue les Lieutenants de louveterie et les piégeurs pour leur engagement et leurs actions efficaces sur le terrain. Sur la base des propositions constructives de la Fédération, le travail partenarial se poursuivra dans un climat de confiance et de respect mutuel. Enfin, l'Etat sera aux côtés de la Fédération pour accompagner ses actions, soutenir ses projets pour une chasse durable respectueuse des équilibres et attentive aux attentes de la société.

Remise des récompenses

Mr Michel AUTHIE, Administrateur et Président de l'AICA fusion du Chêne vert reçoit une médaille de bronze.

Madame Catherine LUPION, Sous-Préfète, remet la médaille à Mr Michel Authié



Mr Roland Gaychet, Président de l'ACCA de Le Mas d'Azil, reçoit le Trophée régional « Occitanie - chasse durable 2024 »

Madame Isabelle PIQUEMAL, Conseillère Régionale, remet le trophée à Mr Alain Gaychet



Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.



MENUISERIE SOUEIX - LEROUX
09420 CASTELNAU-DURBAN
tél. : 05 61 96 30 87
Email : contact@menuiseriesoueixleroux.fr

SOUEIX LEROUX
Sculpter l'espace

TREPPEN MEISTER

RGE
QUALIBAT

BOIS - PVC - ALU
MIXTE - BOIS/ALU - BOIS/PVC
AGENCEMENT, PLACARD
ESCALIER
CUISINE / SALLE DE BAINS SUR MESURE
BARDAGE
PONÇAGE, VITRIFICATION ET POSE DE TOUT PARQUET
JOINT D'ÉTANCHÉITÉ

Le tableau de chasse sanglier 2024/2025 :

Une bonne saison, tout en maîtrisant les effectifs.

Pour la saison 2024/2025, le tableau de chasse sanglier est de 8314 animaux prélevés. Cela fait 870 sangliers de plus que l'année dernière, soit une augmentation non significative de 12 %. Nous retrouvons le tableau de chasse d'il y a deux ans. Nous étions depuis quelques années sur un plateau haut autour de 7000 sangliers, il semble maintenant se situer autour de 8000 sangliers. Il est intéressant de se baser sur une longue période où on observe clairement deux scénarios. De 2008 à 2017 on a de fortes variations, baisse puis augmentation, et de 2018 à aujourd'hui où le tableau est maîtrisé mais avec un fort niveau des prélèvements. Sur les 17 dernières années, nous nous situons

sur le troisième plus haut tableau avec 2017 et 2022.

On considère qu'une augmentation ou une baisse correspond à une variation supérieure à 15%, en positif ou en négatif.

✓ Ainsi sur les 20 cantons que compte le département, 8 voient leurs prélèvements augmenter par rapport à l'année dernière : Castillon, Saint Girons, Saint Lizier, Sainte Croix Volvestre, Massat, Saverdun, Varilhes, Vicdessos.

✓ Les tableaux de chasse sont stables par rapport à l'année précédente sur 11 cantons : Ax Les thermes, La Bastide de Sérou, Les Cabannes, Foix, Lavelanet, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Mirepoix, Oust, Pamiers, Tarascon.

✓ Un canton est concerné par une baisse des prélèvements, il s'agit du canton de Quérigut.

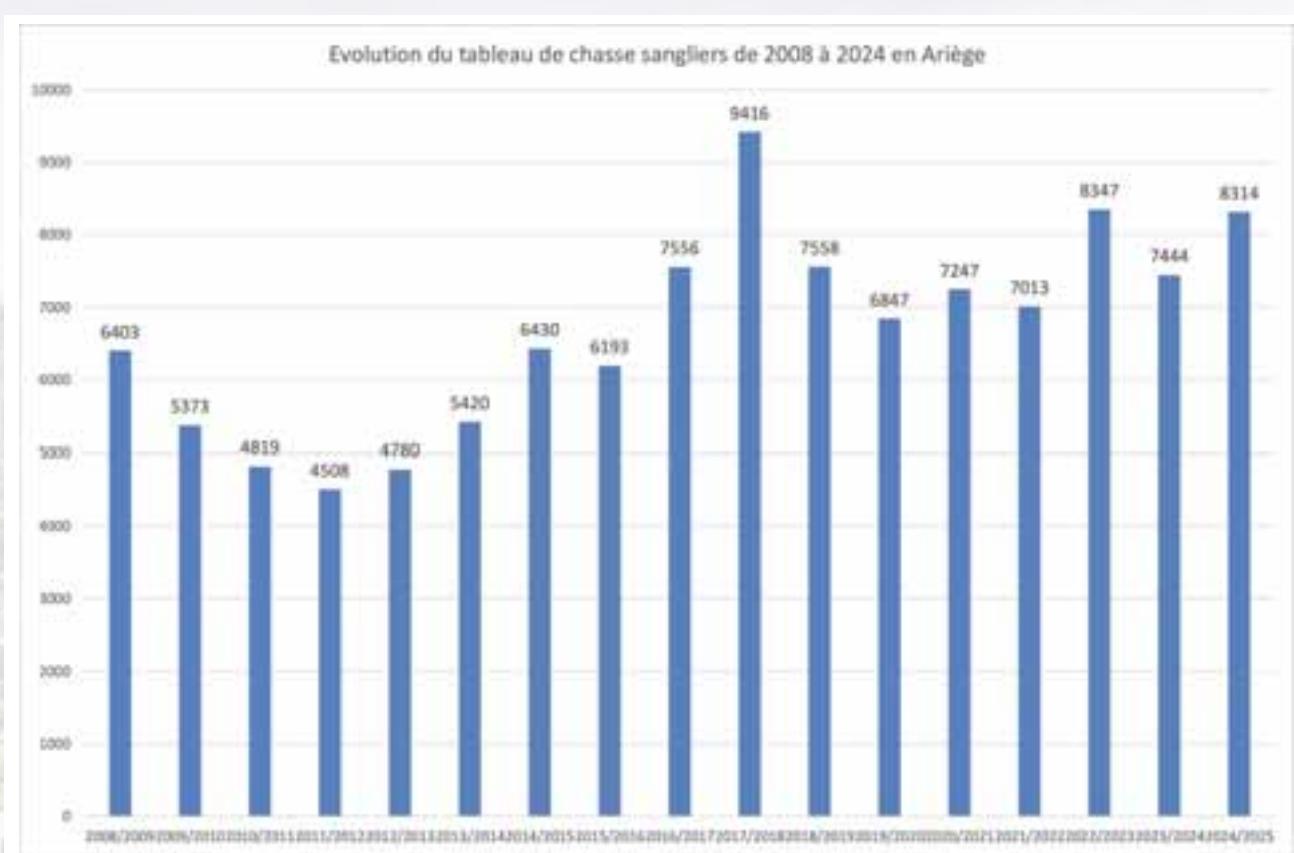
Sur les 8 cantons à la hausse cette année, nous constatons chez 6 d'entre eux une continuité géographique (voir carte). A savoir qu'ils se touchent et se situent à l'ouest du département. Cela concerne aussi bien des cantons de montagne, de piémont, que de plaine. Il sera intéressant d'observer si cette tendance se confirme et si les cantons voisins ne seront pas eux aussi concernés par cette évolution. Dans cette hypothèse là nous pourrions retrouver le tableau record de 2017.

Canton	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025	
Ax les Thermes	364	370	240	259	276	361	287	437	609	402	441	462	467	571	483	498	➡
La Bastide de Sérou	62	85	83	94	132	119	111	108	182	177	145	128	90	148	170	162	➡
Les Cabannes	453	449	329	344	319	451	460	419	629	406	461	507	479	527	511	534	➡
Castillon en Couserans	574	423	439	477	620	843	660	751	861	579	516	616	695	793	669	789	↗
Foix	495	517	473	483	507	569	626	869	879	751	656	736	733	833	697	780	➡
Le Fossat	96	91	85	69	86	78	82	62	66	98	85	92	90	178	125	139	➡
Lavelanet	469	426	326	369	572	590	618	821	1071	719	589	676	757	855	818	789	➡
Le Mas d'Azil	117	73	116	152	166	151	144	163	190	199	179	225	151	194	219	233	➡
Massat	141	88	101	153	153	165	108	161	219	216	221	211	243	237	215	263	↗
Mirepoix	477	346	408	512	455	411	521	874	965	924	794	617	660	728	672	753	➡
Oust	229	275	200	218	207	276	259	303	480	293	359	351	405	370	320	364	➡
Pamiers	106	51	56	72	77	128	132	145	121	141	139	120	119	207	178	178	➡
Quérigut	129	130	80	100	109	125	95	143	157	184	113	123	121	196	176	135	➡
Sainte-Croix Volvestre	96	102	93	64	102	118	131	110	119	99	78	93	58	58	86	136	↗
Saint-Girons	219	232	277	246	309	385	380	355	589	414	312	328	333	436	371	449	↗
Saint-Lizier	300	251	329	251	297	416	431	367	642	466	445	416	331	384	386	453	↗
Saverdun	114	92	114	103	187	184	123	285	204	228	162	269	173	266	219	272	↗
Tarascon sur Ariège	410	331	256	285	320	437	357	433	573	496	490	533	516	618	554	634	➡
Varilhes	266	273	364	387	354	413	429	525	540	523	445	502	387	500	384	493	↗
Vicdessos	256	214	139	142	172	210	239	225	320	243	217	242	205	248	191	260	↗
TOTAL	5373	4819	4508	4780	5420	6430	6193	7556	9416	7558	6847	7247	7013	8347	7444	8314	➡



Variations annuelles du tableau de chasse sanglier par canton entre 2023/2024 à 2024/2025

- Augmentation : >15 %,
- Baisse : <15 %,
- Stable : Entre -15 % et +15 %.



Jean-Michel Echenne

Président de la toute nouvelle ACCA de Justiniac

FDC09 : expliquez-nous comment vous êtes parvenu à créer une ACCA sur la commune de Justiniac.

Jean-Michel Echenne : cela fait 5 ans que je suis arrivé sur la commune de Justiniac. Quand j'ai voulu me renseigner pour prendre ma carte et pouvoir chasser, je me suis rendu compte que l'on était en présence d'ententes avec les propriétaires mais qu'il n'y avait pas d'entité juridique officielle représentant la société de chasse. Comme c'est un petit territoire de 380 hectares les gens ont toujours fait comme ça.

FDC09 : est-ce que cela a été facile de convaincre les autres chasseurs du bien-fondé de votre démarche ?

Jean-Michel Echenne : tout le monde a bien compris que si on voulait se positionner pour mettre en place une chasse durable et pouvoir ainsi s'assurer l'accès à un territoire dans la durée, il fallait passer par là. De plus, cela permet de savoir qui chasse chez nous, n'importe qui ne peut plus pratiquer sur notre ACCA. En termes de sécurité c'est aussi un plus, notamment durant la battue ; nous sommes maintenant en conformité avec la réglementation en vigueur surtout en cas d'accident.

FDC09 : comment avez-vous fait pour convaincre les propriétaires

Jean-Michel Echenne : il m'a fallu apprendre d'abord à connaître un peu tout le monde mais comme en parallèle je m'étais investi au sein du conseil municipal, j'ai gagné un temps précieux. J'ai d'abord pris contact avec le maire qui ne s'est pas opposé à ma démarche. Je me suis alors rapproché de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège et de ses services. Puis j'ai discuté avec tous les propriétaires en mettant en avant les points positifs notamment le fait d'avoir un représentant légal de l'activité cynégétique sur la commune. En effet, en cas d'accident les propriétaires ne seraient plus impliqués dans la procédure. Bien souvent les gens ne disposent pas des infor-



Jean-Michel Echenne,

mations mais quand on leur explique les choses le bon sens l'emporte. Même si certains n'étaient pas au départ favorables à la chasse, ils ont compris l'avantage de s'associer à ma démarche qui les dispense ainsi de toute responsabilité juridique. En matière de gestion des dégâts agricoles ils voient tout de suite le bénéfice qu'ils peuvent en tirer. La consultation publique s'est bien passée. Le Directeur de la Fédération et son collègue se sont déplacés et ont répondu à toutes les questions. Cela fait maintenant un an que l'ACCA de Justiniac fonctionne. Cela prouve que l'on peut encore en 2025 créer des ACCA en Ariège.

FDC09 : qu'en est-il de la situation du gibier sur votre ACCA ?

Jean-Michel Echenne : nous avons une belle population de lièvres qui parfois fait quelques misères au tournesol au moment des semis. Dans ces secteurs, on a accentué la pression de chasse et le propriétaire est rassuré. Nous avons aussi quelques lapins malgré le passage de la maladie. Actuellement, j'en ai repéré quelques-uns sur un secteur et on m'a signalé un autre endroit sur la commune où ils semblent repartir. Nous avons aussi quelques cailles mais elles quittent rapidement le territoire. J'aimerais pouvoir améliorer la situation du petit gibier à plume, notamment pour le faisan.

La palombe est aussi maintenant présente sur notre territoire et nous sommes parfois obligés d'intervenir au moment des semis. Pour ce qui est du grand gibier, chevreuil, sanglier sont bien représentés et le cerf fait son apparition chez nous.

FDC09 : quels sont vos projets pour les années à venir ?

Jean-Michel Echenne : prochainement je vais lancer la création d'une AICA regroupant l'ACCA de Justiniac et celle de Durfort. De tout temps les chasseurs de Durfort viennent chasser avec nous il est donc temps de passer à ce mode d'organisation. Jusqu'à maintenant, tant que notre ACCA n'existe pas l'AICA ne pouvait pas être créée. Maintenant que c'est chose faite on va pouvoir passer à cette nouvelle étape. Les chasseurs de Durfort ont vite compris qu'il était pertinent que l'on crée l'ACCA car faute de quoi d'une année sur l'autre ils risquaient de perdre la possibilité de venir chez nous. Je tiens à intégrer ensuite dans le futur conseil d'administration des propriétaires non chasseurs afin de les associer et de maintenir un dialogue avec tout le monde. Il est essentiel d'être à l'écoute de tous.

Errare humanum est (L'erreur est humaine)

Mon grand-père, plus prosaïquement affirmait : « tout le monde peut se tromper mais quand tu fais deux fois la même erreur, c'est que tu es c... ».

Oui tout le monde peut se tromper. Chacun d'entre nous à un moment ou à l'autre de notre existence avons été placés devant ce dilemme inconfortable d'avoir à reconnaître une erreur. Même les plus éminents scientifiques doivent régulièrement, grâce à leurs propres travaux, là c'est moindre mal, ou le plus souvent à cause des avancées scientifiques réalisées par d'autres, revoir leurs copies.

Même moi et oui je le confesse ou plutôt je le reconnaiss. Pas souvent certes mais ... ! Ainsi, à titre d'exemple, il y a quelques décennies, je pestais à la lecture des arrêtés ministériels d'ouverture et de fermeture de la chasse des gibiers migrateurs. Ces périodes de chasse réduisaient comme peau de chagrin pour toutes les espèces sauf une, la caille des blés. Alors qu'on nous refusait et qu'on nous refuse encore une ouverture tout à fait justifiée au 15 août, sa chasse restait étonnamment ouverte jusqu'au 20 février. A cette date, il y avait longtemps que les derniers de ces frileux volatiles avaient pris leur envol vers l'Afrique du nord. Cette mesure n'avait bien sûr comme seul objectif, à titre « d'équilibre », que de faire passer pour toutes les autres espèces de douloureuses pilules. En effet, si les rédacteurs, serviteurs zélés de nos éternels ennemis,

avaient su ce qui allait se passer, nul doute qu'ils nous auraient aussi imposé une fermeture de la chasse beaucoup plus précoce pour ce gibier. Cela pourrait d'ailleurs bientôt nous arriver sous quelque fallacieux prétexte.

J'ironisais à l'époque en disant et en écrivant (attention les paroles s'envoient mais les écrits restent) que si l'un d'entre nous tuait une caille en janvier ou février, je lui payais le restaurant. J'espérais ne pas avoir promis plus à l'époque car j'étais à l'évidence dans l'erreur et je le reconnais bien humblement aujourd'hui.

Désormais, conséquence entre autres des évolutions climatiques, de la modification des assolements d'automne et d'hiver..., la caille des blés est bien présente tout au long de l'année sur certains secteurs de nos plaines. Toutes ne repartent pas et on peut donc tirer des cailles en Ariège jusqu'au 20 février.

D'autres que moi se trompent mais se refusent à le reconnaître. Persuadés d'être les meilleurs dans leurs pseudos spécialités respectives de définir et de détenir la seule vérité, ils ne peuvent s'y résoudre et au contraire persévérent. Ego quand tu nous tiens.

La disparition de certaines espèces a même été annoncée avec force publications et démonstrations dites scientifiques, sauf qu'elles sont toujours là. Ainsi la mouche gypaète a été « redécouverte » dans les Pyrénées et pour la première fois en France par l'actuel Directeur de la

Fédération des Chasseurs de l'Ariège, après 183 ans de disparition, excusez du peu. Rien de surprenant d'ailleurs car pour cette espèce comme pour toutes les autres, seuls ceux qui cherchent trouvent. La fin du Lagopède alpin dans les Alpes et à fortiori dans les Pyrénées était annoncée pour hier. Il est toujours là, bien présent y compris dans les Pyrénées également bien sûr.

Idem pour le Grand tétras dont la disparition imminente dans l'Ariège était programmée de longue date, mais aujourd'hui l'oiseau est toujours fidèle au poste. Il voit ses obsèques désormais reportées pour 2040.

Ces Nostradamus des temps modernes, à défaut de prévoir la fin du monde, annoncent régulièrement la fin des espèces mais à force de prévisions erronées, ils repoussent prudemment aux calendes grecques les échéances en espérant que ni eux ni moi ne serons plus là pour constater qu'une fois encore ils s'étaient trompés mais avaient bien sûr refusé de le reconnaître.

Perseverare diabolicum

(Persévirer dans l'erreur est diabolique)

Jean Guichou

INFORMATIONS

Nouvelles dispositions pour la saison de chasse 2025/2026

Sur proposition argumentée de la Fédération à la CDCFS du 10 avril dernier, les dispositions relatives à la chasse du mouflon et de l'isard vont changer dès la saison 2025/2026.

Vous en trouverez ici le détail :

Mouflon :

Vous le savez, le département de l'Ariège n'a pas échappé à l'épidémie de FCO qui a impacté de très nombreux élevages à l'échelle nationale. Cette maladie circulant dans les élevages ovins notamment peut également contaminer les espèces d'ongulés sauvages tels que le mouflon. C'est pourquoi, afin d'évaluer l'état de la population du massif de Tabe, la Fédération a décidé, avec l'ensemble des ACCA du massif, de réaliser un comptage précoce le 05 mars 2025 (avant naissance). À noter que le comptage du mois de mai, après naissance sera également organisé pour consolider les premiers résultats du mois de mars. L'analyse des premiers résultats de ce comptage précoce nous amène à penser que le nombre d'individus observés est satisfaisant au regard de la pression d'observation du jour et du fait que nous nous trouvions en amont de la période des naissances.

Néanmoins, nous avons remarqué un déficit significatif d'individus mâles, sous représentés dans l'échantillon observé au regard du sex-ratio attendu pour l'espèce. Bien que les comptages du mois de mai pourraient nous amener des informations plus rassurantes, la Fédération a souhaité d'ores et déjà s'emparer de cette situation.

Le tir de moulfons mâles sera interdit dans le département, quel que soit la classe d'âge, pour la prochaine saison de chasse 2025/2026, exception faite des moulfons mâles atypiques qui devront bien sûr être prélevés s'ils présentent une anomalie génétique au niveau de la robe (robe isabelle) et au niveau des cornes (cornes en paraso).

Cette exception permettra de maintenir une pression sur ces individus et d'améliorer la qualité génétique de la population du massif conformément aux objectifs de la Fédération en la matière. Un contrôle systéma-

tique des individus prélevés sera obligatoirement réalisé avec présentation de l'animal prélevé au responsable du territoire de chasse ou par l'envoi de photographies descriptives.

Isard :

Depuis plusieurs décennies dans le département de l'Ariège, la chasse des espèces dites de montagne (saison 2024/2025 : Isard, Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne) est autorisée simultanément pendant seulement trois semaines avec 10 jours de chasse maximum pour l'Isard et la Perdrix grise de montagne (mercredi, samedi, dimanche) et de 7 jours de chasse maximum pour le Lagopède alpin (mercredi et dimanche).

L'ouverture de cette période de trois semaines est systématiquement calée le dimanche le plus proche du 1er octobre. En ce qui concerne l'Isard, le plan de chasse attribué aux territoires bénéficiaires est composé de bracelets indifférenciés (ISI). Il s'agit d'un « plan de chasse indifférencié ».

Date d'ouverture : 28 septembre 2025

Date de fermeture : 19 octobre 2025

Dès la prochaine saison de chasse, sur la base du volontariat et à titre expérimental, il est instauré une évolution des dispositions de la chasse de l'Isard dans le département et donc, de l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2025/2026. Ces dispositions sont totalement conformes aux objectifs du SDGC en cours de validité.

Sur la base de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'espèce dans le département des Hautes-Pyrénées, chaque territoire de chasse bénéficiaire d'un plan de chasse Isard dans le département de l'Ariège restera en « plan de chasse indifférencié » (cf. paragraphe précédent) sauf si, sur la base du volontariat et à titre expérimental, ce territoire prend la décision officielle d'adopter un « plan de chasse différencié ».

La saison de chasse de l'Isard pour les territoires bénéficiant d'un « plan de chasse différencié » sera de 5 semaines au total dont 16 jours de chasse (contre 3 semaines avec 10 jours de chasse pour le classique « plan de chasse indifférencié »).

Date d'ouverture : 28 septembre 2025

Date de fermeture : 2 novembre 2025

Cet allongement de la période de chasse vise à prendre en compte la contrainte pour le chasseur de ne pas pouvoir prélever un individu indifférencié et de devoir se créer une occasion de prélever un animal adapté au bracelet dont il bénéficie (ISad ou ISje).

La décision de s'inscrire dans ce cadre ex-

périmental doit être formulée par le détenteur du droit de chasse à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège avant la fin de l'année sociale, soit le 30 juin 2025 inclus. Pour les ACCA et autres associations ou sociétés, cette décision doit être validée obligatoirement en assemblée générale (procès-verbal communiqué à la Fédération). Passé cette date, en l'absence de décision, les territoires bénéficiaires d'un plan de chasse Isard resteront sur les dispositions classiques de chasse de cette espèce (plan de chasse indifférencié).

Les bénéficiaires d'un plan de chasse Isard ayant pris la décision de s'inscrire dans le cadre de cette expérimentation de « plan de chasse différencié » auront un plan de chasse attribué composé de : 1/3 de jeunes (ISje : Isard dont les cornes sont à la hauteur des oreilles dressées ou en-dessous) et de 2/3 d'adultes (ISad : Isard dont les cornes sont plus hautes que les oreilles dressées).



La Fédération se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires sur l'ensemble de ces dispositions.

En cas d'utilisation des moyens de communication lors des battues aux grands gibiers : le tir du renard est interdit

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la réglementation encadrant le tir du renard lors des battues aux grands gibiers, notamment lorsque celles-ci nécessitent l'usage de talkies walkies.

Le tir du renard effectué par opportunité dans le cadre d'une battue aux grands gibiers est autorisé seulement si un moyen de communication n'a pas été utilisé pour annoncer la présence de l'animal et faciliter son prélèvement.

Autrement dit, s'il est démontré que le tireur a été prévenu par un moyen de communica-



INFORMATIONS

tion de l'arrivée d'un renard à son poste, il s'agit alors d'une infraction (Position de l'OFB de l'Ariège).

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision utile.



Vous commercialisez du gibier ? Déclarez votre chambre froide !

La DDETSP de l'Ariège nous a récemment informés que trop peu d'entre vous ont procédé à la déclaration de leur chambre froide (dite centre de collecte). **Toute association de chasse qui prévoit la vente d'une partie (même minoritaire) de la venaison et dès lors qu'une chambre froide est utilisée, a l'obligation d'effectuer cette déclaration auprès de la DDETSP.**

J'attire votre attention sur l'urgence à procéder à cette démarche.

Sur demande, nous vous ferons parvenir l'imprimé cerfa n°13984*06 requis à compléter, signer et adresser à :

DDETSP

9, rue du Lieutenant Paul Delpech
09000 Foix cedex

A réception de cette déclaration, un numéro d'enregistrement du centre de collecte vous sera délivré.

Chasse de la tourterelle des bois : vers une réouverture ?

Grâce à la forte mobilisation de la FNC, du réseau fédéral et des chasseurs, la chasse de la Tourterelle des bois devrait rouvrir avec un quota européen la saison prochaine.

Les instances européennes se sont appuyées sur le travail conduit tant sur le suivi, que les habitats de l'espèce. En outre, la parfaite connaissance de l'état des prélevements de l'oiseau, notamment au travers de l'application CHASSADAPT a été reconnue par Bruxelles.

Nous sommes dans l'attente de la décision du ministère et ne manquerons pas de vous tenir informés.



Examen du permis de chasser :

Nous vous signalons l'existence d'un site internet, privé, www.monpermischasse.com qui induit en erreur les candidats voulant s'inscrire à l'examen du permis de chasser.

Il est demandé au candidat de payer avant de fournir les pièces justificatives et en réalité aucune inscription n'est, et ne sera, enregistrée dans la base officielle de l'OFB, le paiement n'est pas encaissé par l'OFB.

Avant toute démarche, assurez-vous d'être sur le site officiel de l'OFB :

<https://permischasser.ofb.fr/>



 **RÉFRIGÉRATION**
 **GÉNIE CLIMATIQUE**
 **ÉQUIPEMENTS**



DEVIS - VENTE - SAV - MAINTENANCE



- CHAMBRES FROIDES
- FROID COMMERCIAL
- CLIMATISATION
- MATERIEL BOUCHERIE / CHARCUTERIE
- MATERIEL HOTTELERIE / RESTAURATION

Z.I. du Moulin d'Enfour
09600 LAROQUE D'OLMES
Tél. 05 61 03 14 14 - rgce@orange.fr

INFORMATIONS



Bilan de l'opération « J'aime la Nature Propre » : Merci à tous pour votre mobilisation !

Le week-end des 14, 15 et 16 mars s'est tenue l'édition annuelle de l'opération « J'aime la Nature Propre », une initiative citoyenne et environnementale portée par notre Fédération, avec l'aide précieuse des associations de chasse et de nos partenaires.

Grâce à l'implication de 413 bénévoles (187 adultes et 226 enfants) répartis sur l'ensemble de notre territoire ariégeois, nous avons pu collecter 85 m³ de déchets, redonnant à nos sentiers, forêts, bords de rivières et espaces naturels tout leur éclat. Nous tenons à adresser un immense merci à tous les participants, petits et grands, pour leur énergie, leur bonne humeur et leur détermination.

Plus particulièrement aux ACCA et AICA de : Allières, Burret, Caumont, Caychax, Senconac, Appy, Lapenne, Mazères, Orgeix, Ornlac - Ussat les Bains, St Amadou-Les Issard-Les Pujols, Serres sur Arget, Pamiers-St Jean du Falga, Le Mas d'Azil, St Quirc et Gourbit.

Cette opération, au-delà du nettoyage, est avant tout un formidable moment de partage, de sensibilisation et d'engagement collectif pour la préservation de notre environnement. Parents, enfants, associations locales, élus et simples amoureux de la nature ont uni leurs forces dans un bel élan de solidarité.

Un grand merci également à nos partenaires notamment la Fédération Française de Randonnée d'Ariège, le SMECTOM du Plantaurel, le Domaine des Oiseaux de Mazères ainsi que les Communautés de Communes et les mairies participantes pour leur soutien logistique.

L'opération « J'aime la Nature Propre » est la preuve que chacun, à son échelle, peut agir pour préserver notre cadre de vie. Ensemble, nous avons semé les graines d'une nature plus propre... et surtout d'une conscience collective plus forte. Rendez-vous l'an prochain pour continuer sur cette belle lancée !

BRÈVES

Elus et « politiques » en visite à la Fédération (suite)



Mme Martine Froger, Députée



Mr Jean-Jacques Michau, Sénateur



Mr Laurent Panifous, Député

Le cycle des visites à la Fédération des élus et des représentants des forces politiques se poursuit.

Après avoir rencontré chacun des trois parlementaires ariégeois, Madame Martine Froger, Messieurs Jean-Jacques Michau et Laurent Panifous, le Président Fernandez a récemment reçu à leur demande Messieurs Julien Leonardelli et Jean-Marc Garnier respectivement Député européen et délégué départemental du Rassemblement National.



Le Brevet grand gibier décerné à Mme Clara Rauzy Tort



Remise du brevet grand gibier

Après avoir brillamment réussi toutes les épreuves théoriques (contrôle de connaissances sur la faune et la flore) et pratiques (tir à la carabine), Madame Clara Rauzy Tort s'est vue décerner le brevet grand gibier "or" à la Fédération des Chasseurs du Tarn et Garonne.

Toutes nos félicitations à la lauréate !

Depuis peu, elle est également agréée en tant que conductrice UNUCR de chien de sang (recherche du gibier blessé). Elle va ainsi renforcer l'équipe en place. Enfin, elle est depuis janvier 2025 Lieutenant de Louveterie du canton de Sainte Croix Volvestre.

Challenge des bécassiers de l'Ariège : 10 ème édition



Mr Fernandez aux côtés de Mme la Députée, Mr le Maire de Tarascon, son adjointe et des sonneurs, les échos de Combelongue.

Le chien était à l'honneur de la deuxième édition de cette belle manifestation parfaitement orchestrée par les ACCA locales. Le samedi 19 avril sur le foirail de Tarascon de nombreux visiteurs étaient au rendez-vous pour profiter des expositions canines, démonstrations et animations. La Fédération était présente avec un stand et le simulateur de tir très apprécié de tous. Un marché de producteurs et des stands de restauration ont régalaé les gourmands de spécialités locales.

Félicitations aux organisateurs et rendez-vous en 2026 !

ACCA de La Bastide de Sérou

En janvier l'ACCA de La Bastide de Sérou a reçu les Dianes d'Ariège et des Landes. Après lecture des consignes des consignes de sécurité, une vingtaine de chasseresses ont participé avec les chasseurs locaux à une battue aux cervidés. Malgré des conditions particulièrement boueuses, la battue s'est très bien déroulée. Les animaux étaient au rendez-vous, plusieurs d'entre eux ont été prélevés et les Dianes ont largement contribué à la réussite de cette matinée. Bien sûr quelques chants sont venus ponctuer le repas. Là encore les Dianes se sont illustrées avec la chanson qui met en valeur la chasse ariégeoise qu'elles ont composée. Les Dianes ont fait preuve de dynamisme, de sérieux et de motivation. Il ne fait donc aucun doute que la chasse au féminin a de beaux jours devant elle.



Les Dianes aux côtés des chasseurs de l'ACCA de La Bastide de Sérou

La dixième édition du challenge sur bécasses non tirées organisée le 12 janvier au Carla de Roquefort a remporté un grand succès. En effet, près de quarante chiens, de neuf races différentes se sont affrontés se lançant à la recherche de l'oiseau roux.

Après délibération de tous les juges, un vainqueur a été désigné parmi tous les chiens. C'est Stamp, setter anglais appartenant à Marc Lalauze venu du département du Gard, qui s'est vu remettre le trophée. A l'issue de la remise des récompenses, près de soixante-dix personnes ont partagé un excellent repas préparé par la maison Biard (secrétaire de la section) à base de sanglier local.

Félicitations aux organisateurs pour cette très belle édition et ne manquez pas le prochain rendez-vous en 2026.

Pour tout renseignement : Mr Jérôme Bonnet
jejeducarla@orange.fr ou 06 07 74 65 12



Le vainqueur entouré des juges et du délégué de la section

Toujours là
pour vous
écouter



La parole est
à vous sur



laregiontoujoursla.fr